

Le Courrier des retraité.es du PUY de DÔME

Section départementale FGR-FP 63 : Roland LEBEAU
25 rue du Château des Vergnes 63100 C.F.
Courriel : roland.lebeau@wanadoo.fr

Debout, ensemble, pour rejeter les projets du gouvernement

La volonté du gouvernement en place semble bien être aujourd'hui de faire taire retraités et retraités. Le Président de la République cherche en effet une porte de sortie à l'international lui permettant de regagner quelque crédit qu'il a définitivement perdu aux yeux des françaises et des français. Dans un monde si fragmenté, avec un président américain voulant « tout » tout de suite pour la finance nord-américaine, un président russe avide de territoires, trop de pays bouleversés par des conflits aux pertes humaines effroyables, il a décidé d'être le gendarme de l'Europe et de lui offrir le bouclier nucléaire français.

Ainsi, il réclame à son premier ministre et au gouvernement les finances nécessaires au « réarmement » comme il le réclame aux autres chefs d'état européens. Cela se traduit inévitablement au plan national par une accélération des restrictions budgétaires, dans les Services Publics notamment, et la santé tout particulièrement pour les retraité.es, dans la mesure où dans le même temps le gouvernement prétend ne pas vouloir imposer une charge fiscale supplémentaire.

Nos mobilisations nationales de fin 2024 au sein du groupe des 9 nous ont permis d'obtenir une revalorisation de nos pensions à hauteur de l'inflation de l'année passée enregistrée par les services de l'Etat, celui-ci restant néanmoins « débiteur » sur l'ensemble des années précédentes.

L'avenir s'annonce très incertain. Il nous faudra savoir argumenter, rester uni.es et mobilisé.es.

Rétablir une Sécurité Sociale en mesure de rembourser 100% des soins prescrits (article page 3), garantir l'accès aux soins partout et pour toutes et tous, (l'Assemblée Nationale vient de voter une proposition de loi sur la régulation partielle de l'installation des médecins, à suivre au Sénat...), mais aussi conserver l'abattement de 10% en avantage fiscal et déjouer une réforme de la pension de réversion que le premier ministre exige du COR... (article page 4).

Oui nous serons **DEBOUT** pour défendre la place des quelques 18 millions de retraité.es.

SOMMAIRE

PAGE 1

Convocation AG
du 20 mai
Edito

Page 2

Rapport
d'activité de la
section.

Page 3

La Sécurité
Sociale :
Fonctionnement
et principes
Fondateurs
compromis

Page 4

Quand la
désinformation
des politiques
sert la remise en
cause des droits
sociaux.

Page 5

14 Oct. à Brioude
Echos du Conseil
départemental de
la CITOYENNETÉ
et de l'AUTONO-
MIE.

Page 6

Rapport financier
de la section
Infos FGR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉPARTEMENTALE FGR-FP 63

Mardi 20 MAI à 9h30

Clermont Ferrand

Salle 2 à Leclanché

stade Leclanché proche de
la station du tram la Plaine

Ordre du jour :

Rapports départementaux

(activité et financier)

- Présentation
- Discussion
- Votes

Échanges sur les dossiers de

la FGR : Actions / pouvoir
d'achat, retraites, protection
sociale, services publics....

Et renforcement de la FGR....

Repas après l'AG : voir coupon page 5



Rassemblement à CLERMONT le 20 mars devant l'ARS

L'Assemblée Générale, le 24 mai 2024 a rassemblé 14 adhérents (6 membres de la CE excusés).

Roland Lebeau rappelle les fondements de la FGR (défense des fonctionnaires retraités, des Services Publics, de la Sécurité Sociale) et ses partenaires d'action (syndicats de fonctionnaires, Groupe des 10, pôle des retraités) ; la participation contre la réforme des retraites et l'action du G10 pour réelle augmentation des pensions (le G10 a 10 ans). Rapport adopté.

Rapport financier adopté ; maintien des adhésions avec hausse des adhérents des syndicats.

Guy Grand présente un compte rendu de son action au sein du CDCA, déplore le manque de travail intersyndical, annonce la conférence organisée par le CDCA «bien vieillir ensemble en EHPAD»

Gérard Hatab, délégué régional FGR, souligne les disparités de fonctionnement des CDCA nationalement, annonce un travail au sein de la commission exécutive nationale, rappelle l'instrumentalisation de la dette par le gouvernement pour justifier les économies envers les SP et la Sécu, son refus de programmation d'une loi « Grand âge ».

Martine Maufrais présente le travail sur « la charte du retraité » pour contrer la notion de non actif au profit de citoyen senior.

Pôle des retraités : les 3 invités (ANR, UNRP, UDSOR) notent une baisse d'adhérents dans leur association, un manque d'investissement et particulièrement des nouveaux retraités.

Réunion régionale FGR le 30 mai 2024 (départements présents : 03 et 63) : **Roland** évoque le cumul de responsabilités ; **François Chelers** (trésorier national) souligne les mêmes difficultés sur les départements (vieillesse des responsables) ; appuie néanmoins sur le rôle de la FGR, de par sa pluralité pour obtenir des avancées pour les revendications des retraités ; **Martine Maufrais** détaille la charte des retraités qui pourrait devenir un manifeste, recensant leurs différentes implications : dans la famille, dans le bénévolat, l'engagement civique local ou syndical ; toujours l'argument de la dette pour le gouvernement et son recours à la ponction des retraités prétendument mieux lotis que les actifs

Réunion CE FGR le 10 septembre 2024 : situation politique délictueuse (dissolution assemblée, le Président surfant sur suites olympiques, installe Barnier !) ... annonce une hausse limitée aux petites pensions (La FGR nationalement s'inscrit dans action G10 du 1er octobre). La FGR 63 propose à **Martial Deunier** de remplacer de Guy Grand au CDCA.

Réunion Régionale FGR du 26 septembre 2024 : **Martine Maufrais** indique que le manifeste a été adopté par la CEN. Il doit maintenant être diffusé, servir à mieux définir notre place et s'opposer à l'idée «*d'inactifs qui coûtent et sont des privilégiés égoïstes* ; *Interrogation sur l'avenir de la FGR par rapport à recrutement des nouveaux retraités*». Constat d'une démocratie « sous curatelle », d'une résignation face à confiscation du résultat des élections législatives, d'une ONU déconsidérée dans ses efforts en faveur de la paix ; pas de perspectives, de projets nouveaux sur le CDCA 03 et situations catastrophiques dans les EHPAD ; vers recherche de liens entre Aides à domicile et professionnels des EHPAD. Sur le 63, un travail collectif FSU-FGR est souhaité en appui aux représentants CDCA 03...

Participation FGR63 à l'action du 1er octobre : au départ action G10 programmée (intervention FGR-FSU lors manif inter pro portant sur la revalorisation de toutes les pensions et l'obtention d'un projet de loi de la Sécurité Sociale répondant aux besoins).

Action du 3 décembre 2024 : du groupe des 10: pour indexation des pensions sur l'inflation, rattrapage des pertes subies depuis 2017, pas de pension en dessous du SMIC, revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen ; avec signature de pétitions et audience en préfecture.

Réunion CE FGR 63 le 14 janvier 2025 : préparation AG FGR ; vers action en mars sur l'accès aux soins ; difficultés budgétaires dans les EHPAD surtout du fait du montant dépendance versé par le Conseil Départemental mais également déficit en hébergement car moins de pensionnaires ; L'attaque sur la suppression de l'abattement de 10% entraîne une adresse à tous les parlementaires.

Réunion Régionale FGR le 28 janvier 2025 :: discours caricaturaux sur retraités, or niveau de vie moyen plus faible que celui des actifs et cela devrait s'accroître ; sur PSC, est-il raisonnable de négocier alors que revendication du 100% Sécu ; décision d'organisation d'une journée régionale le 14 octobre 2025 sur PSC à Brioude pour relance FGR 15 et 43 ; avant installation CDCA 63, proposition FGR63 réunion des représentants syndicaux ; situation internationale complexe après élection TRUMP, droitisation gouvernements européens ;

Action G9 régionale (03-15-63) à Clermont du 20 mars 2025 : pour l'accès aux soins ; construction unitaire sur le 63 ; courrier aux adhérents FGR 63 ; l'audience ARS a permis d'énoncer les manques de médecine générale et spécialisée... Le directeur ARS répond par la sollicitation des élus locaux pour installation de maisons de santé pluri professionnelles ! Adresses aux parlementaires sur la situation et nécessité du rétablissement de la Sécu créée en 1945. Signature de plus de 2000 pétitions ...

Depuis la réforme Juppé de 1995, l'État gère seul (exclusion des partenaires sociaux) et fixe le budget de l'année de la Sécu, le PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale). Au fil des années, l'application des principes du système libéral dans la gestion de la Sécu par l'État a généré le manque criant de moyens pour l'hôpital public, les déserts médicaux par le manque de médecins généralistes, spécialistes et autres professionnels de santé, des délais d'attente démesurés pour les consultations et les soins, de plus en plus de dépassements d'honoraires, une hausse constante des restes à charge transférés sur les complémentaires santé qui de plus en plus fonctionnent sur une logique financière assurantielle. Il est devenu indispensable de souscrire à une complémentaire pour ne pas subir des restes à charge prohibitifs en cas de maladie. Mais ce système est inégalitaire car le niveau de couverture et de remboursement par la complémentaire santé dépend du contrat souscrit et du montant versé en cotisations par les assuré.es. Or, le développement de la tarification forfaitaire à l'âge fait que les retraité.es sont particulièrement maltraité.es par ce système. La solidarité est bafouée : « *De chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins* » ? (le principe de 1945 organisé par Ambroise CROIZAT) est transformé aujourd'hui en : « *on ne reçoit qu'en fonction de ce que l'on paie !* ». Les conséquences chez les retraité.es sont inacceptables : 700 000 n'ont plus de complémentaire santé, et 1,6 millions ne se soignent plus ou peu pour des raisons de coût. La journée nationale du 20 Mars, mobilisation régionale intersyndicale des retraité.es, portait les revendications d'accès aux soins pour toutes et tous et dénonçait l'assèchement de la Sécu orchestré par les choix politiques et économiques de l'État. Pour inciter la population à se tourner vers le système assurantiel privé pour pouvoir se soigner, une loi découlant de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) a institué en 2016 pour les salarié.es, la généralisation du contrat collectif obligatoire d'assurance complémentaire santé financé à 50 % par l'entreprise. Ce régime est actuellement transposé à la Fonction publique sous le nom de Protection Sociale Complé-

mentaire (PSC) et commence à entrer en vigueur. Pour les agents en activité, il y a donc obligation d'adhérer au contrat collectif d'assurance complémentaire santé, choisi et financé à 50 % par l'employeur public. A leur départ à la retraite, ils pourront soit conserver leur complémentaire santé, mais sans la participation financière de l'employeur, et avec un tarif et des options autres, soit se trouver une autre complémentaire santé au sein du marché concurrentiel actuel. Quid des retraité.es exclu.es de cet accord agent-employeur public ? Autre maltraitance !!

Reconquérir la Sécurité Sociale devient une urgence ainsi que porter la revendication du « *100 % Sécu pour les soins prescrits* ». Aujourd'hui, la France, 6ème puissance mondiale, a largement les moyens de mener une politique ambitieuse de santé et de rembourser les soins prescrits à 100 %. Pour cela, le retour de la gestion de la Sécurité Sociale par des représentants élus des assurés est essentiel ainsi que le maintien du principe des cotisations sociales sur les salaires et autres revenus professionnels. Depuis 2017, l'exonération de cotisation sociale sans contrepartie dont bénéficient les grandes entreprises, s'élève à 80 milliards par an, une scandaleuse confiscation d'une partie des recettes de la Sécurité Sociale. Outre l'arrêt de ces exonérations de cotisations sociales, une augmentation massive des rentrées de cotisations sociales pourrait être générée par la création d'emplois, l'augmentation des salaires, l'application réelle de l'égalité salariale entre hommes et femmes, la lutte contre la fraude sociale essentiellement patronale.

Il y a 80 ans, dans un pays dévasté à la sortie de la guerre, la Sécurité Sociale, basée sur les principes de solidarité et d'universalité, a été créée avec pour seule ressource le prélèvement de cotisations sociales sur le salaire. En France, une mobilisation massive de toute la population sera nécessaire pour stopper les reculs, rétablir la Sécurité Sociale selon ses principes fondateurs, lui assurer un financement adéquat et obtenir le 100% Sécu pour les soins prescrits.

Quand la désinformation des politiques sert la remise en cause des droits sociaux.

Martine MAUFRAIS

Vous ne le savez que trop bien, nous les retraités.es, sommes des « nantis », des « privilégiés » et des « égoïstes ». Au sein de la classe moyenne, face au sentiment de déclassement des actifs, les politiques et le patronat en profitent pour culpabiliser les retraités.es qui perçoivent des pensions supérieures au SMIC. Dans leur bouche, la pension devient une allocation sociale, alors que c'est un « salaire continué » droit acquis lié à un statut professionnel. Dans leur bouche, l'abattement des 10 % sur les pensions et rentes viagères est volontairement assimilé à la déduction fiscale de 10 % pour frais professionnels des salariés. Des retraités.es qui bénéficient de cet avantage fiscal quelle honte, quand il faut combler le déficit du régime général des retraites !! Or, cet abattement plafonné, adopté en déc. 1977, n'est pas une déduction fiscale liée aux frais professionnels, c'est un choix politique accordé et maintenu par souci d'équité pour le calcul du montant de l'impôt sur les pensions. Supprimer l'abattement reviendrait à augmenter la fiscalité pour une partie des retraités de la classe moyenne et à rendre imposables certains qui ne l'étaient pas ; cela entraînerait une réaction en chaîne comme la perte d'avantages sociaux et de prestations versées sous conditions de revenus, l'augmentation de la CSG... Aujourd'hui, les actifs n'assument qu'une partie de leur complémentaire santé, les retraités la totalité. De ce point de vue, la suppression de l'abattement entraînerait une aggravation de l'inégalité entre actifs et retraités. Pour combler le déficit du régime général des retraites, la Cour des Comptes propose de trouver 15 milliards d'euros d'ici 10 ans ; la fin de cet abattement sur les pensions rapporterait 4 à 5 milliards d'euros par an. Quid de tout cet argent ?

Les mêmes ont demandé au Conseil d'orientation des Retraites (COR), d'envisager une réforme de la pension de réversion applicable au 1^{er} janvier 2026. Le prétexte étant l'harmonisation des dispositifs, car les pensions de réversion dépendent du régime de retraite de la personne décédée. Qu'est-ce qui serait harmonisé ? Le taux (choix entre 50 % et

60%), l'existence ou non d'un plafond de ressources, l'âge (âge minimum ou pas), les conditions (mariage, pacs, concubinage, divorce). Concernant le mode de calcul, deux pistes sont présentées dans le document de travail du COR :

- une double proratisation en fonction de la durée de cotisation de la personne décédée et de la durée totale du mariage ; les droits acquis correspondraient aux périodes de solidarité liées au mariage (pacs, concubinage ?) ;

- le maintien du niveau de vie du conjoint ou de la conjointe survivant.e, en proposant le calcul suivant : 2/3 pension de la personne défunte – 1/3 pension de la personne survivante.

Y aura-t-il des études d'impacts de ces propositions ? Seront-elles discutées ou imposées ?

Aujourd'hui, ce sont 4,4 millions de personnes (dont 9 sur 10 sont des femmes) qui perçoivent cette retraite indirecte leur permettant d'avoir des revenus décents. En moyenne, la réversion est de 650 euros brut par mois.

Autre accusation de la part de nos politiques, le coût du vieillissement de la population : avec une natalité en déclin (1,68 enfant par femme, taux le plus bas depuis la fin de la seconde guerre mondiale) et une espérance de vie élevée (85,6 ans pour les femmes et 80 ans pour les hommes), la population française vieillit. Ce déséquilibre démographique accroît la pression sur le système des retraites et les services de santé. Alors que la branche Famille de la Sécurité Sociale reste excédentaire, ne pourrait-on pas aider les jeunes générations à fonder une famille ? Pour eux un projet de parentalité nécessite d'avoir un emploi stable (limiter la précarité professionnelle), d'accéder à un logement adapté, de pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale, d'augmenter les possibilités d'accueil des moins de 3 ans, de favoriser l'égalité professionnelle entre parents. Aujourd'hui, de nombreuses incertitudes conduisent à l'abandon du projet parental : climat social difficile, crise immobilière, crise climatique, crises internationales ... Pour relancer la natalité, des politiques ambitieuses sont nécessaires. Préserver un équilibre démographique est essentiel pour garantir le dynamisme et la cohésion de la société française.

MARDI 14 OCTOBRE 2025 à BRIOUDE avec la FGR : Réunion spéciale «Protection Sociale Complémentaire» (PSC)

Important: La FGR organise une réunion régionale avec la participation de **Jacques Fogliarini**, membre du bureau national de la FGR : **«point sur la PSC»**. **Réservez votre journée !**
Précisions sur l'organisation de cette réunion, le 20 mai lors de notre AG.

Echos du Conseil Départemental de la CITOYENNETE et de l'AUTONOMIE (CDCA) : Martial DEUNIER

Le CDCA, pour cette nouvelle mandature (2025-2028) a tenu deux réunions plénières : le 21 février 2025 et le 14 mars 2025.

L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 FEVRIER a été consacrée :

A l'information rappel sur les missions de cette instance,

À l'installation des 88 personnes mandatées pour y siéger, réparties dans deux formations :

- une formation «PA => personnes âgées »
- une formation «PH => personnes en situation de handicap ».

40 membres par formation + 8 membres communs aux 2 formations.

A l'élection du VICE-PRÉSIDENT de chacune des deux formations (PA et PH)

A l'élection des membres du bureau (PA + PH)

L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 14 MARS a été consacrée :

A la désignation des membres du CDCA qui le représenteront dans différentes instances : le conseil départemental : l'Agence Régionale de santé (ARS), les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

A la désignation des membres du CDCA qui composent les 6 COMMISSIONS INTERNES du CDCA : Accès aux soins et aux services d'aide - Accessibilité aux locaux (notamment publics) - Transports - Nouvelles technologies / fracture numérique - Scolarisation et inclusion sociale et professionnelle - Logement.

Toutes ces commissions ont été largement pourvues en candidats étant précisé que dans ces commissions les suppléants aux représentants titulaires du CDCA pouvaient faire acte de candidature.

(Pour ma part, j'ai choisi la commission «Nouvelles technologies / fracture numérique») M. D.

Mon ressenti sur ces deux réunions :

Le CDCA me semble, un peu, une usine à gaz...

Le CDCA est compétent en matière de prévention de la perte d'autonomie, d'accessibilité, d'accompagnement médico-social, d'inclusion sociale et professionnelle, d'aides humaine ou techniques, de maintien à domicile, transport, logement, vie associative sportive et culturelle...

Mais le CDCA n'a aucun pouvoir de décision et n'a aucun moyen !

Seul le pouvoir politique départemental dispose du pouvoir de décision et des moyens financiers !

Martial DEUNIER représentant de la FGR- FP au CDCA 63.

Inscrivez-vous au repas amical après l'Assemblée Générale (prix du repas 22 €)

Nom—Prénom :

Je m'inscris au repas du 20 mai, je serai accompagné e de : personnes (s)

Je joins un chèque de € Date : Signature :

Chèque à l'ordre de « FGR-FP Puy de Dôme », à adresser, avec ce coupon **avant le 10 mai 2025**

À **Michèle FILLIAS** : 9 Impasse de la Sauvère 63530 VOLVIC, ou «michele.fillias@gmail.com»

Rapport financier de la section FGR-FP 63 : compte de résultat 2024

Michèle FILLIAS

PRODUITS		CHARGES	
1° Cotisations		1° reversements sur cotisations	
Cotisations adhérents directs	1 814,20 €	Cotisations adhérents directs	1 000,00 €
Cotisations des syndiqués	938,54 €	Cotisation fonds d'aide aux sections	
2° Autres recettes de fonctionnement		2° Dépenses de fonctionnement	
Produits financiers	179,02 €	Fonctionnement de la section	50,90 €
Remboursements congrès	0,00 €	Frais de congrès national	0,00 €
		Assurance MAIF	103,50 €
		Recrutement adhérents	61,75 €
		Edition du bulletin départemental	72,00 €
		Difusion du bulletin départemental	185,25 €
Autres produits	186,40 €	Dépenses activité spécifique	428,40 €
Abandon frais de déplacement et dons militants	676,40 €	Remboursement frais de déplacement	671,00 €
Total recettes	3 794,56 €	Total dépenses	2 572,80 €
Résultat 2024 : solde positif de 1221,76 €			
<i>Fonds disponibles de la section au 31-12-2024 => 27 539,09 €</i>			

La commission de contrôle des comptes s'est réunie le 14 janvier 2025

Après vérification de toutes les factures et des bordereaux de chèques, elle a approuvé la gestion des finances de la section départementale, elle propose à l'Assemblée générale de valider les comptes et de donner quitus à la trésorière.

Au 31 décembre 2024, la section du puy de Dôme comptait :

34 adhérents directs (-1) et 281 adhérents syndiqués, soit un total de 315 adhérents.

Retraité.es, rejoignez la FGR-FP 63, nous avons besoin de vous !



Qui peut adhérer à la FGR-FP 63 ?

Les retraité.es (ainsi que les veufs ou veuves) des trois fonctions publiques (État, hospitalière et territoriale).

Comment adhérer à la FGR-FP 63 ?

Vous pouvez également consulter le site de la FGR-FP

fgrfp.org

Soit en maintenant votre adhésion à l'un des «*syndicats qui sont affiliés*» à la FGR : dans le Puy de Dôme :
Syndicats de la FSU (SNUipp, SNES, SNEP, SNESUP SNASUB, SNUAS, SNETAP, SNPES, SNICS, SNUEP, SNUAS-FP)

Ou syndicat SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES ou la FAEN (SNLC) ou FO (SNIIM)

Soit en maintenant votre adhésion à l'une des «*associations également affiliées*» (ARFEN, ARENCT)

Soit comme «*adhérent direct*», auprès de la section départementale du puy de Dôme.

Contactez notre trésorière Michèle FILLIAS :

9 Impasse de la Sauvère 63530 VOLVIC, ou « michele.fillias@gmail.com »